

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2024-077
Tranchée réseau assainissement sur trottoir
Route de Villequier – Caudebec-en-Caux/Rives-en-Seine

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu

- Le code de la route,
- Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 07 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes,
- L'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
- La demande en date du 21 mars 2024 de VEOLIA EAU 63 rue du Pont VI- 76600 LE HAVRE pour des travaux sur le réseau assainissement – Route de Villequier à Caudebec-en-Caux/Rives-en-Seine.

Considérant que :

- Rien ne s'oppose à la demande du pétitionnaire,

ARRÊTE

Article 1^{er} : les 1 et 2 avril 2024, l'entreprise VEOLIA EAU est autorisée à effectuer des travaux d'assainissement sur trottoir à l'entrée de la station d'épuration Route de Villequier à Caudebec en Caux/Rives-en-Seine.

A l'issue du chantier, l'entreprise VEOLIA EAU est tenue de remettre la voirie en l'état comme indiqué dans la permission de voirie

Article 2 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il est également susceptible de faire, au préalable, l'objet d'un recours administratif. Un recours contentieux pourra ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 5 : La Directrice des Services Techniques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à l'intéressé.

Ampliation sera adressée à Monsieur le Major Commandant la BTA de la gendarmerie de Rives-en-Seine, à Mesdames et Messieurs les garde-champêtres de la communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine.

Publié sur le site Internet
de la Ville le

29 mars 2024



Fait à Rives-en-Seine, le 21 mars 2024

Le Maire,
Bastien CORITON

Bastien Coriton